

Intitulé de la formation : Titre professionnel Agent de Propreté et d'Hygiène de niveau V
Organisme de formation : VECTEUR
Forma code : 42093 – 42083 – 42069
Numéro de l'action :

Publics & Pré-requis

- Etre demandeur d'emploi inscrit
- Avoir un projet professionnel validé dans le domaine visé par la formation
- Justifié d'une expérience professionnelle réussie
- Maîtriser les savoirs de base les 4 opérations
- Etre conscient des contraintes et les accepter (port de charge, station debout, horaires décalés, déplacements...)
- Avoir la notion de service
- Viser l'emploi durable dans le nettoyage
- Etre disponible à plein temps durant toute la formation
- Etre déterminé pour mener la formation jusqu'à son terme
- Niveau d'entrée : IV ou V ou VI ou sans niveau spécifique

Objectifs professionnels

Cette action de formation vise à préparer les stagiaires à obtenir le Titre Professionnel Agent de Propreté et d'Hygiène de niveau V et à exercer le métier d'Agent de Propreté et d'Hygiène.

Il (elle) travaille seul(e) ou en équipe sous la responsabilité d'un hiérarchique auquel il (elle) rend compte. Dans le respect des consignes, il (elle) contribue au maintien en état de propreté et d'hygiène des locaux et au bien-être et au confort du client et/ou de l'utilisateur et met en œuvre les techniques et méthodes appropriées à tout type de prestation de nettoyage.

Tout au long de son service, l'agent(e) de propreté et d'hygiène respecte les règles d'hygiène et de sécurité, d'ergonomie et contribue au développement durable par la pratique d'éco-gestes. Dans le respect de la fiche de poste, il (elle) prend connaissance du diagnostic de l'état des sols et des surfaces, choisit sa tenue travail, prépare les produits et les matériels nécessaires en fonction de la méthode préconisée et manipule avec précaution les produits actifs et les matériels. Il (elle) organise son intervention en fonction du temps imparti et dans le souci de limiter la gêne occasionnée pour les usagers des lieux. Il (elle) réalise des prestations d'entretien courant manuel et des prestations d'entretien mécanisé ou de remise en état sur tous types de sols. Il (elle) peut réaliser le nettoyage manuel et le nettoyage mécanisé lors d'une même prestation.

A l'issue de la formation les stagiaires valident un Titre Professionnel de niveau V.

Programme

A l'issue de la formation, le stagiaire valide les 2 certificats de compétences du Titre Professionnel Agent de Propreté et d'Hygiène de niveau V.

Ces certificats présentés ci-après, et toutes les compétences du titre sont évalués au cours de l'épreuve de synthèse sur la base de mises en situations professionnelles reconstituées. Elles prennent en compte les phases nécessaires à l'évaluation des 6 compétences des 2 activités suivantes :

CCP1 - Réaliser une prestation de service d'entretien manuel adaptée aux locaux, aux surfaces et à leur utilisation :

Réaliser l'entretien manuel des locaux à usage professionnel et/ou privatif

Réaliser l'entretien manuel courant et périodique des sanitaires

Réaliser l'entretien manuel des locaux dans le respect des protocoles liés à des environnements spécifiques

CCP2 - Réaliser une prestation de service d'entretien mécanisé et/ou de remise en état mécanisée adaptée aux locaux, aux surfaces et à leur utilisation :

Réaliser le lavage mécanisé ou la remise en état mécanisée des sols durs

Réaliser l'entretien mécanisé ou la remise en état mécanisée des sols souples protégés ou non protégés

Réaliser l'entretien mécanisé ou la remise en état mécanisée des surfaces textiles

1 Période d'Application en entreprise obligatoires : 1 X 140 heures

Accompagnement à la recherche de stage selon la procédure VECTEUR

Suivi en entreprise et validation des compétences acquises pour l'exercice des activités

Bilan intermédiaire auquel est présent le référent Pôle-Emploi

Module de sensibilisation aux gestes et attitudes respectant le développement durable

Module de formation aux Techniques de Recherche d'Emploi et à l'utilisation des outils multimédia

Module de synthèse

- Capitalisation des acquis de la formation
- Mise en œuvre du Dossier Professionnel
- Préparation à la validation
- Examen blanc

Session de validation

La session d'examen est incluse dans la formation et se déroule selon les modalités imposées par la DIRECCTE.

Les compétences de chaque stagiaire sont évaluées au vu :

De mises en situation professionnelle

D'entretiens techniques

D'un entretien final et présentation du Dossier professionnel

Bilan final avec le référent Pôle-emploi ; remise des documents de fin de formation

Méthodes et outils pédagogiques

*Professionnels confirmés, nos formateurs et formatrices possèdent les compétences pédagogiques pour former et évaluer les stagiaires en formation.
Des apports théoriques, des études de cas et des mises en situations professionnelles sont proposés tout au long de l'action de formation.
Des évaluations continues permettent aux formateurs et formatrices de prendre en compte les progrès de chaque stagiaire et aussi d'adapter les phases d'apprentissage de manière individuelle selon les besoins.
Un accompagnement à la recherche de stage et aux outils de recherche d'emploi est assuré pendant toute la formation.
Chaque stagiaire est suivi individuellement durant le stage en entreprise et une rencontre est programmée avec le tuteur.
Nos installations, ressources matérielles sont adaptées à l'action de formation mise en place.*

Validation

*Titre professionnel Agent de Propreté et d'Hygiène de niveau V
Une Attestation de fin de formation sera fournie aux stagiaires ayant suivi l'ensemble de l'action de formation.*

Modalités de recrutement

Réunion d'Information Collective organisée afin de présenter :

- *L'organisation détaillée*
- *Le contenu et les méthodes pédagogiques*
- *Les droits et les devoirs des stagiaires*
- *L'intervention du référent Pôle-emploi*

*Les demandeurs intéressés participent aux évaluations (maîtrise des savoirs, connaissances professionnelles et de l'environnement métier) et sont ensuite reçus en entretien individuel.
(Apporter un CV actualisé – prévoir la journée)*

A l'issue des entretiens, les référents de l'action et VECTEUR définissent la liste des candidats :

*Retenu pour la formation
Sur liste d'attente
Non retenue*

Renseignements

Centre Administratif – Formation : 03.21.13.03.30

contact@vecteur-emploi.fr

Horaires de la formation

Horaires en centre : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h00

Horaires en entreprise : 35 heures hebdomadaires selon les horaires de l'entreprise